

Royal Immobilier

BAREME DE COMMISSIONS A COMPTER DU 01/01/2014

BAREME pour les HABITATIONS CLASSIQUES, FONDS DE COMMERCE ET MURS COMMERCIAUX

La commission est calculée en additionnant le montant de chaque tranche du barème :

- 0 jusqu'à 7 600 € : 20 % TTC
- De 7 600 € à 15 000 € : 15 % TTC
- De 15 000 € à 50 000 € : 10 % TTC
- Plus de 50 000 € : 6 % TTC
- Viager : 10 % TTC

- Si rédaction d'un acte définitif, exploitation prévisionnelle, crédit banque, état civil des cautions, opposition, désignation d'un séquestre..... 10 % TTC
- Inventaire de stock : 46 € de l'heure
- Baux commerciaux : 10 % du loyer TTC triennal

BAREME TERRAINS A BATIR ET TERRES AGRICOLES

- De 0 à 15 250 € 15 % TTC
- De 15 250 et au-delà : 10 % TTC

L'ensemble de ces tarifs s'appliquent aux transactions inter-cabinets du groupement Bourse Immobilière 21.
Vente de biens éloignés : (+ 30 km) : 10 % TTC du prix de vente.

AVIS de VALEUR

- Appartements ou maisons : 150 € TTC

S.A.R.L. au capital de 25 000 € - Carte Professionnelle n°562 – Caisse de garantie FNAIM 120 000 € -
RCS : 502 531 999